

## Procès Verbal Comité Directeur n°1 1er Mars 2017

Début du comité directeur : 18h45

<b>Membres du Comité Directeur - PRESENTS</b>		
BAUDET Robyn	BOYARD Dimitri	RUELLE Mireille
DEFAUX Pascal	DEFAUX-THIEBAUT Catherine	GIANNINI Véronique
PATRICE Jean-Michel	BLANCHI Jean-Michel	PATRICE Corinne
<b>Invités</b>		
HUGUET Bastien (AD)		
<b>Membres du Comité Directeur - ABSENTS EXCUSES</b>		
CORDIER Yves	MERZ André	
<b>Membres du Comité Directeur - ABSENTS NON- EXCUSES</b>		

## 1.1 -Point Licences au 28 Février 2017

Licences Clubs et Individuelles				
Nombre de licences au 30 Août 2016	Au 28 février 2017			Total
	Renouvellement Licences		Nouvelles licences	
<b>1966</b>	<b>1382</b>	<b>70%</b>	<b>531</b>	<b>1913</b> + 2,5%
28 février 2016	1349	67%	516	1865

# 1. SECRETARIAT GENERAL et ADMINISTRATION GENERALE

## 1.2 - Affaire Samsung

Un protocole sera présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 concernant le paiement du litige en justice nommé « Affaire VSD Samsung »

Plusieurs cas de figures se présentent en fonction de la confirmation ou pas de la condamnation, et de deux dates, celle de la fusion avec la Ligue PA et celle de la décision de la justice :

1) condamnation confirmée en appel :

- si la décision de justice intervient avant la fusion et que la condamnation est confirmée, nous gérons le paiement de la somme qui nous est réclamée avec la provision,

- si la décision de justice intervient après la fusion, les provisions inscrites dans nos comptes deviendront des provisions de la nouvelle ligue et si la condamnation est confirmée, la nouvelle ligue gèrera le paiement de la somme avec la provision,

2 ) relaxe en appel :

- avant la fusion nous aurons le libre choix de l'utilisation des fonds provisionnés et de leur réaffectation,

- après la fusion, nous insérerons, au moment de la fusion, dans les protocoles qui détermineront cette fusion, les modalités de la procédure qui définira de quelle manière les fonds provisionnés seront reversés (ou dépensés pour des actions sur les territoires concernés) aux seuls clubs et organisateurs des Alpes Maritimes et du Var.

3) condamnation confirmée avec augmentation de la pénalité :

- avant ou après la fusion, la Ligue CA ou la nouvelle Ligue PACA se verront aidées par la F.F.TRI. qui mettra à leur disposition le complément de la somme demandée dans le cadre de conditions de remboursement (durée et taux) très avantageuses. Si cette opération se déroule après la fusion là encore, les seuls clubs et organisateurs des Alpes Maritimes et du Var seront alors concernés . Cet engagement fera l'objet d'une convention tripartite entre la Fédération, la LCA et les clubs du 06 et 83 qui conviendrait que la F.F.TRI. avancera la somme utile pour solder le litige et cette somme sera remboursée (bases à déterminer) à la F.F.TRI. par les clubs du 06 et 83.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**COMITE DIRECTEUR**  
**1<sup>er</sup> Mars 2017**

# 1. SECRETARIAT GENERAL et ADMINISTRATION GENERALE

## 1.3 – Ordre du jour AG - Organisation

L'ordre du jour et le détails de l'assemblée générale sont présentés aux membres du comité directeur

L'organisation de cette dernière est mise en place => « Dispatching » des membres selon l'ordre du jour

## 2. SECTEUR TECHNIQUE

### 2.1 - Stages et regroupements 2017

Le nouveau CTL ne prenant ses fonctions que le 18 avril 2017, la problématique de l'organisation des stages et regroupements est posée.

Le comité directeur souhaite qu'un stage soit mis en place lors des vacances de la Toussaint 2017 ainsi que trois regroupements dont un regroupement pour le Championnat de France des Ligues Régionales

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

Compte tenu des finances de la Ligue, il est décidé de ne pas mettre en place de déplacement « commun » pris en charge par la Ligue pour le Championnat de France de Duathlon

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## **3. VIE SPORTIVE**

### **3.1 - Bilan formations arbitres**

Non abordé

## 4. FINANCES

### 4.1 - Bilan Financier et Compte de Résultat année sportive 2016

Un bilan financier incomplet et par conséquent un compte de résultat approximatif sont présentés aux membres du comité directeur

### 4.2 -Propositions d'orientations financières 2017

Il est proposé de vendre le matériel dont dispose la Ligue (sous réserve d'offres intéressantes) afin d'utiliser les fonds pour couvrir les dépenses de « l'affaire VSD Samsung » (véhicule, parc vélo, matériel chronométrage,...)

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

Il est proposé d'effectuer à partir du mois de mars 2017 un versement mensuel de 2500€ pour provisions VSD (au lieu de 1500€ à l'heure actuelle)

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## 4. FINANCES

### 4.3 - Budget Prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 est présenté aux membres du comité directeur

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### 4.4 - Coûts 2018

Le comité directeur propose de garder des coûts identiques à 2017 pour la saison 2018

VOTE POUR A L'UNANIMITE

*A noter : Les coûts 2018 seront proposés au vote lors de l'assemblée générale de Ligue du 4/03/2017 seulement en prévision d'un « échec » de la fusion des Ligues Provence-Alpes et Côte d'Azur*

*Une AG extraordinaire sera convoquée pendant la saison 2017 afin de proposer au vote des coûts 2018 harmonisés avec la Ligue Provence- Alpes*



## 5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

**Fin du comité directeur : 21h30**